



Séance du 03 décembre 2015

**Question Orale au gouvernement posée
Par la représentante Mme Béatrice LUCAS**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 01 DEC. 2015

N°

14370 à 10480-

A

Monsieur Tearii ALPHA,

***Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des
affaires foncières et du domaine.***

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques jours, vous avez réagi par voie de presse à un article faisant écho d'accidents survenus sur l'île de Huahine relatifs à l'effondrement des planchers de « Fare MTR ». Ces habitations ont été réalisées en 2007 dans le cadre de programmes d'aides en habitat dispersé et sous la direction du F.D.A. (Fonds de Développement des Archipels) qui a été dissout depuis 2013.

Ces planchers en bois avec une finition en carrelage ont causé lors des effondrements de graves blessures, nécessitant parfois l'Evasan de personnes pour subir des opérations chirurgicales, voire des greffes de peau.

Vous avez aussi, Monsieur le Ministre, indiqué lors de votre conférence de presse, vendredi 27 novembre, que les actuels « Fare OPH » sont sécurisés avec des planchers de type fibrociment, anti-termite sur lesquels est posé un sol souple de type linoléum.

De plus, un bureau de contrôle est missionné par l'OPH afin de garantir la sécurité et la solidité des ouvrages sur l'ensemble des constructions, avant la livraison. Parallèlement, pour répondre à ces accidents, une mission d'expertise composée de deux architectes a été envoyée dès vendredi soir.

L'objectif de cette mission est de dresser le bilan et le diagnostic des détériorations intervenues, et surtout, d'envisager les solutions adéquates.

Enfin pour pallier aux risques potentiels, vous allez présenter par voie d'amendement au Budget 2016, une enveloppe pour des travaux de réhabilitation de ces « Fare MTR ».

Aussi pouvez-vous nous indiquer le montant de l'enveloppe qui sera allouée ?

Pouvez-vous également, à l'issue de cette mission d'expertise nous apporter quelques éléments et dresser un plan d'actions en y adjoignant les délais requis pour chaque action, afin de réhabiliter ces « Fare MTR » ?

Je vous remercie de votre attention

Béatrice LUCAS